



Une réponse environnementale, économique et solidaire pour traiter vos DEEE

CHARTRE QUALITÉ : NOS ENGAGEMENTS, VOTRE SOLUTION

Cette chartre constitue une des bases du développement d'une relation de confiance avec nos clients. Elle formalise les engagements applicables à l'ensemble de nos structures. Tout prestataire intégrant le réseau GEM DEEE est signataire de la présente chartre.

UNE SOLUTION GLOBALE ET ADAPTÉE A VOS BESOINS

Les 12 prestataires (ESAT ou EA) composant notre réseau travaillent en étroite collaboration afin de vous proposer une grille tarifaire et **une palette de services homogènes** sur l'ensemble du territoire. Nous proposons une réponse adaptée aux besoins de structures locales comme de grands donneurs d'ordre nationaux. Nos prestations sont **flexibles**, qu'il s'agisse du mode de collecte (enlèvement à la demande ou mise à disposition de contenants via notre site www.gem-deee.com), de **l'accompagnement personnalisé** (possibilité d'audit sur site) ou des solutions complémentaires proposées (destruction de données, relevé des numéros de séries...). Notre **réactivité** vous garantit la prise en charge de votre demande sous les meilleurs délais.

UNE ORGANISATION CONFORME A LA RÉGLEMENTATION

Nous répondons aux **exigences de la législation européenne et nationale** relative à nos activités. Tous nos sites accueillant des DEEE sont conformes à la législation relative aux ICPE (rubrique 2711), chaque collecteur dispose par ailleurs d'une déclaration préfectorale pour le transport par route, le négoce et le courtage de déchets électriques et électroniques.

Nous sommes par ailleurs en **veille systématique quant à l'évolution des exigences légales** relatives à l'environnement, l'hygiène et la sécurité dans le cadre de nos activités.

UNE GARANTIE DE TRAÇABILITÉ ET DE CONFIDENTIALITÉ

Nous avons mis en place des procédures communes, garantissant une **traçabilité optimale** : ces procédures permettent de suivre les différentes étapes de traitement ou de transfert subies par le DEEE depuis la collecte jusqu'à l'expédition vers un centre de traitement final.

En plus des bordereaux de suivi des déchets (BSD), nous sommes en mesure de vous fournir un **reporting centralisé** pour les opérations réalisées sur l'ensemble de vos sites où qu'ils soient.

Nos modes opératoires garantissent la **confidentialité de vos données** : nous sommes en mesure d'effacer vos données (à l'aide d'un logiciel certifié) ou de détruire physiquement vos disques durs avec la fourniture d'un certificat de destruction. A votre demande, nous pouvons prendre en charge l'anonymisation de vos équipements par le retrait de l'étiquette et du numéro de série.

DES ÉQUIPES DE PROFESSIONNELS FORMÉS ET SPÉCIALISÉS

Toutes nos prestations, de la collecte au démantèlement ou au réemploi, sont réalisées exclusivement par des **travailleurs en situation de handicap**, ce qui favorise leur **insertion** sociale et professionnelle. Tous les travailleurs sont régulièrement formés à l'exercice de leurs fonctions, aux procédures qualité et aux normes d'hygiène et de sécurité.

UNE FILIÈRE ENGAGÉE POUR L'ENVIRONNEMENT

Grâce à un maillage régional permettant une **logistique de proximité**, nous sommes en mesure d'optimiser la collecte en intégrant l'enlèvement chez nos clients dans le cadre de circuits, ce qui permet de **réduire l'empreinte carbone** générée par nos déplacements.

Nos procédures de traitement (manipulation, tri, démontage, stockage) sont établies de manière à éviter systématiquement le dégagement de substances dangereuses dans l'air, l'eau et le sol.

Les fractions issues du démantèlement des DEEE sont strictement séparées par type de matière et notre organisation permet de ne pas mélanger les fractions ou substances classifiées comme déchets dangereux avec les autres types de déchets. En cas d'incertitude sur leur dangerosité, les DEEE et leurs composants sont systématiquement traités comme des substances dangereuses.

Les fractions sont ensuite envoyées vers des filières de valorisation rigoureusement sélectionnées selon des critères éthiques et de **recyclage optimisé**, en évitant au maximum l'enfouissement, l'incinération et la valorisation énergétique dans le choix des options d'élimination. Cela nous permet d'aboutir à un **taux moyen de recyclage supérieur à 95%**. Nos performances en matière de recyclage et de dépollution sont régulièrement évaluées grâce à des outils de suivi (bilans matière, contrôles sur échantillons...).

FAVORISER LE RÉEMPLOI DES ÉQUIPEMENTS EN RESTANT PRAGMATIQUE

Nous favorisons dans la mesure du possible le prolongement de la durée de vie des équipements, grâce à un pré-audit du matériel permettant de déterminer si ce dernier peut être réemployé. D'une part, nous participons à la **réduction de la fracture numérique et sociale**, en proposant du matériel informatique à bas prix à des particuliers, des écoles ou des associations. D'autre part, cette démarche de réemploi s'inscrit dans une logique de **développement durable** : chaque ordinateur reconditionné permet ainsi d'éviter la production d'un ordinateur neuf, autant de ressources économisées et de déchets évités.

Pour autant, les démarches de réemploi sont systématiquement étudiées au regard de l'empreinte carbone générée par le regroupement des équipements ré-employables dans les centres spécialisés : cela signifie que nous sommes en mesure de **conseiller nos clients** quant au rapport coût/avantage du choix entre réemploi et démantèlement, que ce soit d'un point de vue économique ou écologique.